

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1623

Artikel: Service public : libéralisation n'est pas privatisation
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les «étrangers» n'existent pas

Les programmes d'intégration des immigrés varient selon les régions linguistiques. La Commission fédérale des étrangers a évalué leur efficacité.

Pendant trois ans, de 2001 à 2003, la Confédération a financé pour quelque 34 millions de francs un programme de promotion de l'intégration des étrangers. Cet argent a été distribué, comme subvention d'appoint, à près de mille projets différents. Ce saupoudrage est bien dans la tradition helvétique. Tous ceux qui s'occupent peu ou prou des migrants ont reçu de l'argent, qu'il s'agisse du Festival du film de Fribourg ou de programmes d'alphabétisation. Cet émiettement empêche toute vision d'ensemble, mais assure une bonne adaptation aux conditions locales.

Des différences frappantes entre l'attitude des Romands et celle des Alémaniques apparaissent vis-à-vis de ce programme. Les montants versés par participant étranger sont les plus élevés à Bâle-Ville, Zoug, Lucerne, Schaffhouse et Soleure. Si Neuchâtel vient juste derrière, Vaud et Genève sont dans le dernier tiers du classement. En chiffres absolus, les cantons de Zurich et Bâle-Ville ont reçu les sommes les plus élevées, suivis par Berne et Lucerne.

Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette faible présence des cantons de langue française. Les Romands sont parfois mal informés des possibilités de subventions fédérales tandis que l'intégration de base des étrangers s'y effectue peut-être plus facilement. Une bonne partie des financements est destinée à des cours de langues et d'alphabétisation. Il est clair que l'apprentissage du français est plus aisé pour les nombreux migrants issus de pays de langue latine en Suisse romande, que ne l'est la maîtrise du dialecte pour les Turcs et les Balkaniques entre Aar et Rhin.

Politique cantonale ou proximité

Un rapport d'évaluation de ce programme de promotion a été réalisé sur mandat de la Commission fédérale des étrangers. A défaut d'une synthèse des résultats, il apporte quelques précisions intéressantes. Ainsi les actions entreprises en Suisse romande sont souvent inscrites dans le cadre plus vaste d'une politique cantonale, alors qu'en Suisse alémanique, les subventions sont plutôt dirigées vers des opérations de quartiers et de proximité. Les évaluateurs considèrent que

les actions de promotion des compétences linguistiques ont été un succès. En revanche, sans citer des cas concrets à l'appui, deux des axes du programme, celui du perfectionnement des personnes-clés (médiateurs, responsables d'associations et autres) et celui d'une meilleure participation de la population étrangère à la vie publique n'ont pas été vraiment atteints.

Bien sûr un tel programme pose toujours la question de savoir qui est désigné comme «étranger». La couleur du passeport n'est pas un critère suffisant. Le Français établi depuis dix ans dans le canton de Vaud qui s'apprête à voter aux élections communales, le jeune Bosniaque à qui l'on refuse la nationalité suisse dans certaines communes et le clandestin venu d'Equateur ne relèvent pas du tout de la même catégorie. En fait, les «étrangers» dont il est question dans ces programmes d'intégration, ce sont les extracommunautaires. Mais chut, la Suisse est une île isolée. Maintenons la fiction que face à «nous», il y a «eux», tous les autres... *jjg*

www.eka-cfe.ch/f

Service public

Libéralisation n'est pas privatisation

Pour un nouvel adhérent à l'Union européenne, le droit communautaire n'est pas négociable. Seuls le sont des modalités d'application, des délais ou des dispositions transitoires.

Les socialistes suisses attachés à certains services publics ne seront donc pas en mesure de poser leurs conditions comme ils le souhaiteraient. En revanche, rien n'empêche le pays de se préparer à la fin des monopoles. Le droit européen est compatible avec des entreprises en main de

l'Etat ou de collectivités. En bref, il ne faut pas confondre libéralisation et privatisation.

L'action préparatoire des socialistes devrait être d'obtenir que soient renforcées les sociétés de droit public ou contrôlées par les collectivités. L'UBS a racheté 20% de la holding Motor Columbus et obtenu le contrôle d'ATEL (Aar et Tessin SA d'Electricité). La banque n'ayant pas vocation de produire, transporter ou vendre de l'énergie, elle est vendeuse. A qui? Les grandes manœuvres

ont commencé. Mais il est indispensable, dans l'intérêt du service public et dans l'intérêt national, que s'opère le regroupement le plus large des entreprises suisses, seul moyen de tenir tête aux géants européens dans un marché libéralisé, telle EDF (Energie de France).

Ce regroupement peut passer par des changements de statut: un service municipal pourrait devenir une société anonyme, comme ce fut proposé à Zurich mais repoussé par le peuple qui, malgré les

assurances données, craignait une privatisation.

Tel est le choix véritable pour les socialistes s'ils tiennent sincèrement à une adhésion à l'Union européenne: promouvoir des entreprises publiques efficaces, donc innover par rapport aux structures existantes. L'utopie de conditions spéciales arrachées à l'Union européenne ne doit pas faire diversion et masquer un conservatisme intérieur. L'adhésion se prépare d'abord dans la réforme de ce qui dépend de nous seuls. *ag*